

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT (nom de la rue, numérotation, désignation de la voie¹) **OU** **MODIFICATION DU NOM COMMERCIAL OU DE L'ENSEIGNE²** (création, modification ou suppression)

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification (M2).

Pièces justificatives

- **En cas de modification du nom commercial mentionné dans les statuts**
 - 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le représentant légal.
 - 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le représentant légal.
- **En cas de modification de l'identification de l'établissement (nom de la rue, numérotation...)**
 - 1 copie de la décision de l'autorité administrative (commune) mentionnant le nouveau libellé ou la nouvelle numérotation.
 - **Pour le 78 uniquement**, ajouter 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le représentant légal, et 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le représentant légal.
- **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal**
 - 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

¹ Exemple : une « avenue » est renommée « boulevard ».

² Il n'est pas possible de déclarer une enseigne lorsque l'adresse de l'établissement est fixée au domicile du représentant légal ou dans une société de domiciliation.